

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-01

Séance du 03/02/2026

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« rue Jean Moulin » - commune de BOSMIE L'AIGUILLE – programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Loïc GAYOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 février 2026 ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue Jean Moulin » - commune de BOSMIE L'AIGUILLE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 10 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) :	4 000,00 € ;
✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) :	6 000,00 €.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-01

Séance du 03/02/2026

**Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« rue Jean Moulin » - commune de BOSMIE L'AIGUILLE – programme 2026**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue Jean Moulin » - commune de BOSMIE L'AIGUILLE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 10 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

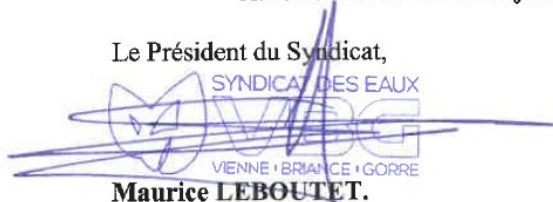
Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_01-DE

10/02/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-02

Séance du 03/02/2026

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« rue des Vignes » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE – programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Loïc GAYOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 février 2026 ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue des Vignes » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 14 500 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne (40%) : | 5 800,00 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 8 700,00 €. |

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_02-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-02

Séance du 03/02/2026

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« rue des Vignes » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE – programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue des Vignes » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 14 500 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

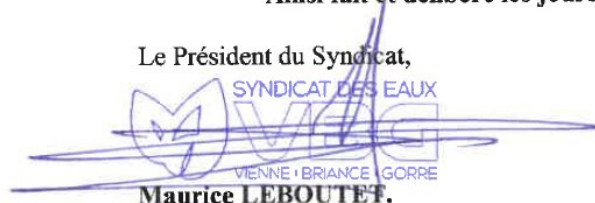
Contre : -

Abstention : -

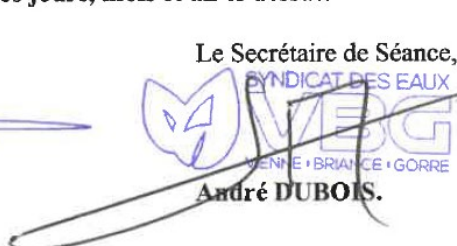
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_02-DE

10/02/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-03

Séance du 03/02/2026

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « LE GENETIE » - commune d'ISLE – programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Loïc GAYOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 février 2026 ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « LE GENETIE » - commune d'ISLE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 44 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne (40%) :	17 600,00 € ;
✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) :	26 400,00 €.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-03

Séance du 03/02/2026

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « LE GENETIE » - commune d'ISLE – programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « LE GENETIE » - commune d'ISLE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 44 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

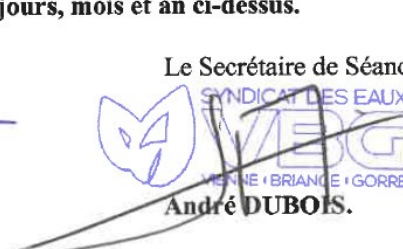
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_03-DE

10/02/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-04

Séance du 03/02/2026

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« allée du Pré Baron » - commune de PANAZOL – programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Loïc GAYOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 février 2026 ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « allée du Pré Baron » - commune de PANAZOL – programme 2026, dont le montant total s'élève à 12 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne (40%) :	4 800,00 € ;
✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) :	7 200,00 €.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-04

Séance du 03/02/2026

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« allée du Pré Baron » - commune de PANAZOL – programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « allée du Pré Baron » - commune de PANAZOL – programme 2026, dont le montant total s'élève à 12 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_04-DE

10/02/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-05

Séance du 03/02/2026

Demande de subvention : travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur le territoire syndical – programmes 2026-2027

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Loïc GAYOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 février 2026 ;

Considérant le programme de travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur les communes d'AIXE-SUR-VIENNE, BOISSEUIL, BOSMIE-L'AIGUILLE, CHAILLAC-SUR-VIENNE, CHÂTEAU-CHERVIX, CHÂLUS, ISLE, LA PORCHERIE, ORADOUR-SUR-GLANE, PANAZOL, PIERRE-BUFFIÈRE, SAINT-BRICE-SUR-VIENNE, SAINT-HILAIRE-BONNEVAL, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, SOLIGNAC dont le montant total s'élève à 2 403 312,12 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention DETR lancée pour le renouvellement des réseaux fuyards ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention DETR (40%) ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%).

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_05-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-05

Séance du 03/02/2026

Demande de subvention : travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur le territoire syndical – programmes 2026-2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter la DETR,, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur les communes d'AIXE-SUR-VIENNE, BOISSEUIL, BOSMIE-L'AIGUILLE, CHAILLAC-SUR-VIENNE, CHÂTEAU-CHERVIX, CHÂLUS, ISLE, LA PORCHERIE, ORADOUR-SUR-GLANE, PANAZOL, PIERRE-BUFFIÈRE, SAINT-BRICE-SUR-VIENNE, SAINT-HILAIRE-BONNEVAL, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, SOLIGNAC – programmes 2026-2027 dont le montant total s'élève à 2 403 312,12 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et 2027.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_05-DE

10/02/2026

Page 2 sur 2

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-06

Séance du 03/02/2026

Demande de subvention pour le développement d'un jumeau numérique du réseau du Syndicat VBG basé sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleur gestion patrimoniale – programmes 2026-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Loïc GAYOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Vu la proposition de la société « LEAKMITED » basée à SAINT GERMAIN EN LAYE établie en date du 07 janvier 2026 pour une solution jumeau numérique – outil aide à la décision sur réseaux d'eau au Syndicat VBG pour un montant de 54 000 € H.T. sur un délai global de 36 mois ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 février 2026 ;

Considérant que le Syndicat Vienne Briance Gorre souhaite acquérir un nouvel outil innovant pour une aide sur la prise de décision afin d'effectuer le renouvellement ou non du réseau AEP sous des aménagements futurs permettant ainsi une augmentation du renouvellement utile (renouvellement avec un véritable intérêt patrimonial) et indirectement l'amélioration du taux de renouvellement en optimisant le coût ;

Considérant que cette SOLUTION JUMEAU NUMERIQUE – OUTIL AIDE A LA DECISION SUR RENOVATION DE RESEAUX D'EAU peut être éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-06

Séance du 03/02/2026

Demande de subvention pour le développement d'un jumeau numérique du réseau du Syndicat VBG basé sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure gestion patrimoniale – programmes 2026-2028

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette solution jumeau numérique s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) : 27 000,00 € ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : 27 000,00 €.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% pour la SOLUTION JUMEAU NUMERIQUE – OUTIL AIDE A LA DECISION SUR RENOVATION DE RESEAUX D'EAU, proposée par la société Leakmited sur les programmes 2026-2028 dont le montant total s'élève à 54 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et suivants.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_06-DE

10/02/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-07

Séance du 03/02/2026

RESSOURCES HUMAINES : création de poste permanent et approbation du nouveau tableau des effectifs

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 14

EXCUSÉS : 4

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André DUBOIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses article L313-1, L332-14 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment en matière de ressources humaines ;

Monsieur le Président expose :

- qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs notamment la suppression d'un poste d'adjoint administratif aujourd'hui inoccupé et qui n'a pas été supprimé, afin de faire correspondre au plus près le tableau des emplois permanents de la collectivité,
- qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin de renforcer le service administratif en raison des missions suivantes :
 - Rédaction note de synthèse et délibération relatives à la commande publique et à la préparation budgétaire, comptes-rendus et courriers,
 - Aide à la définition des besoins et des procédures de la commande publique avec les services,
 - Rédiger les pièces administratives des marchés (RC, AE, CCAP...),
 - Assurer la publication, la réception des offres, l'analyse administrative et la traçabilité des procédures,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_07-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-07

Séance du 03/02/2026

RESSOURCES HUMAINES : création de poste permanent et approbation du nouveau tableau des effectifs

- Elaborer les contrats des marchés publics, les opérations d'engagement des commandes diverses d'investissement,
- Préparation des commissions CAO et MAPA et mise en œuvre des décisions,
- Assurer le suivi financier et administratif des marchés publics y compris l'état des restes à réaliser,
- Assurer les opération d'engagement, liquidation et mandatement,
- Suivi du versement des subventions et saisie des titres d'encaissement et restes à réaliser,
- Participer à la préparation budgétaire,
- Elaborer les documents budgétaires (BP, DM, CFU),
- Gestion des inventaires.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Bureau Syndical de créer, à compter du 01 juin 2026, un emploi permanent de Gestion administrative et financière des marchés publics – Gestion budgétaire et comptable relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Bureau l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse, où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire

Considérant que le grade à créer et en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent ;

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Bureau Syndical le 17 septembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Département de Gestion de la HAUTE VIENNE ;

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de gestion administrative et financière des marchés public et gestion budgétaire et comptable ;*

Article 2 : *autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel de droit public dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;*

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-07

Séance du 03/02/2026

RESSOURCES HUMAINES : création de poste permanent et approbation du nouveau tableau des effectifs

Article 3 : arrête en conformité avec ce qui précède, le tableau des effectifs du Syndicat comme suite :

Filière	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	POURVU TITULAIRE	Dont : temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
	Rédacteur/principal de 2 ^{ème} classe/principal de 1 ^{ère} classe	B	1		
	Adj. Adm. Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adj. Adm. Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Technique	Ingénieur	A	1	1	
	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 CDD	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	4	
	Technicien	B	1	0	
	Agent de maîtrise	C	2	2	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 (15/35ème)

Article 4 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget du Syndicat ;

Article 5 : autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités nécessaires au pourvoi du poste ainsi ouvert et à signer toute pièce nécessaire concernant cette décision.

VOTE
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André DUBOIS.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260203-BS_2026_07-DE

10/02/2026